



Annulation de testament authentiques des enfant hors mariage

Par Rayah

Bonjour à tous!

Mon père a rédigé un testament auprès d'un notaire avec des témoins comme quoi: les enfant qu'il a eu avec sa deuxième femme(en concubinage pendant 35 ans jusqu'à sa mort en 2018) sont ses seuls et uniques héritiers. A présent le fils de la première femme demande à la cours de supprimer le testament; et a comme raison que "même s'ils y avait eu séparation du corps sa mère n'est pas encore divorcé du père testateur."

Quels textes juridiques pourrons nous utilisés pour se défendre à la suppression/annulation de ce testament?

Quel probabilité peut-on espérer dans une situation pareilles car l'avocats a tendance à dire que c'est perdu d'avance?

Je vous en suis très reconnaissante pour toute attention que vous portez à ma situation. Merci à tous!

Par janus2

Bonjour,

Le fils qu'a eu votre père avec sa première épouse est héritier réservataire. Votre père ne peut pas le priver de sa part d'héritage par testament.

Ce qui est étonnant, c'est qu'un notaire ait accepté de rédiger un testament en ce sens. Il y a probablement des éléments que nous ne connaissons pas ?

Par isernon

bonjour Rayah,

ce qui est bizarre dans votre message, c'est que la paternité d'un enfant n'est pas concernée par la situation des parents.

est-ce que cela se passe en France ?

Salutations